

Conseil Municipal
Séance publique 02/06/25

/ Délibération DEL25_06_02_7

RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. Programmation Gestion Sociale et Urbaine de Proximité 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 26/05/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djlannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Samira MESBAHI **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir à** Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

La programmation de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) annuelle est l'un des outils de la politique de la ville. Elle répond aux objectifs qui se sont fait jour dans la cadre de l'écriture du contrat de ville métropolitain, de sa convention locale d'application à Vénissieux et de la convention métropolitaine d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la gestion sociale et urbaine de proximité. Elle tient compte de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'État et couvre l'ensemble des territoires QPV de Vénissieux : Minguettes, Duclos-Barel élargi à Croizat, Monery, Les Marronniers, la Borelle et le secteur Acacias.

Les actions présentées dans le cadre de la programmation de Gestion Sociale et Urbaine et de Proximité 2025 sont issues d'un processus partenarial conduit tout au long de l'année, en particulier entre les bailleurs sociaux, les services municipaux et métropolitains et l'équipe-projet de la Mission GPV Vénissieux.

LE COÛT DE LA PROGRAMMATION 2025

Le coût global prévisionnel en dépenses des opérations toutes maîtrises d'ouvrages confondues s'élèvent à **558 798 € TTC**, portées par les bailleurs sociaux, la Ville, une copropriété et une association.

En cofinancement, la Métropole de Lyon apporte **175 000 €**.

Dans le cadre de cette programmation, la Ville est maître d'ouvrage de 5 actions de sur-entretien ou entretien mutualisé. Le coût de ces 5 actions s'élève à **292 438 € (charge nette Ville : 130 855 €, participations financières prévisionnelles des partenaires Métropole de Lyon et bailleurs sociaux déduites)**.

LES PROPOSITIONS D' ACTIONS PAR TERRITOIRES

Sur les secteurs Frida Kahlo / Léo Lagrange :

- Entretien mutualisé des quartiers Vénissy/Armstrong/Léo Lagrange (VILLE / DCV),
- Fresque murale à Léo Lagrange (ERILIA).

Sur les secteurs Bourdarias / Pyramide / Monmousseau / Marché :

- Entretien mutualisé Bourdarias, Pyramide, J. Brel, Monmousseau, Couloud (VILLE / DCV),
- Nettoyage des abords du marché des Minguettes (VILLE / DCV).

Sur les secteurs Darnaise / Parc des Minguettes / Thorez / Division Leclerc :

- Entretien mutualisé Darnaise (VILLE / DCV),
- Nettoyage du parc des Minguettes (VILLE / DCV),
- Formation « Les Geeks du bâtiment » (ALLIADE HABITAT),
- Sensibilisation au respect du cadre de vie – les locataires au cœur du projet (LYON MÉTROPOLE HABITAT),
- Remise en peinture participative de la tour 61 à la Darnaise (GRAND LYON HABITAT).

Sur les secteurs Duclos-Barel Croizat / Monery / La Borelle :

- Réfection de 41 halls à Max Barel (sols des perrons) (SACOVIV),
- Remise en peinture de 2 cages d'escaliers de la résidence Le Monery (SACOVIV),
- Création d'un jardin et animations à Croizat (LYON METROPOLE HABITAT),

Tous secteurs :

- Chantiers avec les habitants (COMPAGNONS BÂTISSEURS).

Les actions sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, Sacoviv, Lyon Métropole Habitat, Alliage Habitat et Erilia) s'élèvent à un coût total de **244 460 € TTC**, cofinancées par la Métropole pour un montant de **100 000 €**.

L'action portée par les Compagnons Bâtitseurs s'élève à un coût total de **21 900 € TTC**, cofinancée par la Métropole pour un montant de **15 000 €**.

LES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VÉNISSIEUX

Le coût global des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Vénissieux (DCV) définies avec les différents partenaires concernés pour l'année 2025 s'élève à **292 438 €** selon le tableau ci-dessous.

Pour ces opérations, la Ville pourrait recevoir les participations suivantes :

- Métropole de Lyon : **60 000 € TTC** ,
- Organismes bailleurs : **101 583 € TTC**.

| Opérations | Maître d'ouvrage | Coût d'opération TTC | Charge nette pour la Ville |
|--|---------------------|----------------------|----------------------------|
| Entretien mutualisé Vénissy – Armstrong – Léo Lagrange – Lot 1 | Ville de Vénissieux | 82 368 € | 32 515 € |
| Entretien mutualisé Bourdarias / Pyramide / J. Brel / Monmousseau / Couloud - Lot 3 | Ville de Vénissieux | 82 368 € | 34 492 € |
| Entretien mutualisé Darnaise – Lot 4 | Ville de Vénissieux | 57 408 € | 21 904 € |
| Nettoyage des abords du marché des Minguettes - Lot 5 | Ville de Vénissieux | 23 962 € | 9 299 € |

| | | | |
|--|---------------------|------------------|------------------|
| Nettoyage du parc des Minguettes - Lot 13 | Ville de Vénissieux | 46 332 € | 32 645 € |
| TOTAL | | 292 438 € | 130 855 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030 signé le 12 avril 2024 en lien avec la délibération n°2024/2 du Conseil municipal du 8 avril 2024 ;

Vu la Convention Locale d'Application de Vénissieux 2024-2030 du Contrat de Ville Métropolitain signée le 19 septembre 2024 en lien avec la délibération DEL24_06_03_7 du Conseil Municipal du 3 juin 2024 ;

Vu la délibération DEL24_12_09 du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 relative à l'approbation de la convention métropolitaine d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la période 2025-2030 ;

Considérant les besoins repérés en 2025 pour les quartiers Politique de la Ville de Vénissieux ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur MILLET, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Approuver le programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) sur le périmètre des QPV de Vénissieux : Minguettes, Duclos-Barel Croizat, Monery, Les Marronniers, la Borelle et le secteur Acacias pour l'année 2025, impliquant un engagement financier global de la Ville de Vénissieux à hauteur de 292 438 € TTC ;
- M'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions sus-dites ;
- M'autoriser à solliciter les participations des partenaires pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville et à signer toutes les conventions y afférent ;
- Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Ville de Vénissieux.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET